

AVOCATS

La revue juridique américaine « Best Lawyers » répertorie, pour la première fois en France, les meilleurs praticiens du droit des affaires. Il s'agit d'un palmarès d'avocats fait par des avocats. Ce classement met en avant dix-neuf professionnels appartenant à dix cabinets français et à huit structures d'origine étrangère.

Le palmarès des meilleurs avocats d'affaires de la place de Paris désignés par leurs pairs

La revue juridique « Best Lawyers » débarque en France et y dresse, pour la première fois, un palmarès national des meilleurs praticiens du droit des affaires en partenariat avec « Les Echos ». Ce classement met en avant dix-neuf avocats de dix cabinets français et huit structures d'origine étrangère.

Parmi eux figurent des personnalités à la réputation largement établie : c'est le cas de Jean-Denis Bredin et Jean-François Prat, deux stars du monde des affaires ; de Dominique Bompoin, fin expert du droit boursier et des fusions et acquisitions, de Christian Bouckaert, incontournable sur les dossiers d'assurance, de responsabilité et de réassurance ; ou encore du pénaliste des affaires Olivier Metzner, du grand spécialiste du contentieux des brevets Pierre Véron, d'Emmanuel Gaillard, l'un des avocats les plus réputés pour les questions d'arbitrage international, ou enfin de Jean-Pierre Boivin, l'un des experts en droit de l'environnement les plus pointus en France.

Coup de projecteur

D'autres professionnels réputés pour leur expertise apparaissent également au palmarès. L'équipe de droit fiscal de CMS Bureau Francis Lefebvre est ainsi saluée en la personne de Stéphane Austy. Sur le terrain du « private equity », c'est Thomas Forschbach, de Latham & Watkins, qui est distingué, quand pour les opérations de marché de capitaux ressort Pierre Yves Chabert,

Les lauréats de l'année 2010

Nom de l'avocat (1)	Spécialité distinguée	Cabinets
Stéphane Austy	Droit fiscal	CMS Bureau Francis Lefebvre
Jean-Pierre Boivin	Droit de l'environnement	Boivin & Associés
Dominique Bompoin	Corporate (droit des affaires et boursier)	Sullivan & Cromwell
Christian Bouckaert	Droit de l'assurance et de la ré-assurance	Bouckaert, Ormen, Passemard, Sportes
Jean-Denis Bredin	Contentieux	Bredin Prat
Pierre-Yves Chabert	Opérations de marchés de capitaux	Cleary Gottlieb Steen & Hamilton
Pierre Deprez	Droit de la publicité	DDG - Deprez Guignot & Associés
Thomas Forschbach	Private Equity	Latham & Watkins
Emmanuel Gaillard	Arbitrage international	Shearman & Sterling
Joël Grangé	Droit du travail et droit social	Flichy Grangé Avocats
Nathalie Hobbs	Droit bancaire	Linklaters
Julien Horn	Droit des technologies de l'information	De Gaulle Fleurance & Associés
Xavier de Kergommeaux	Finance (projets, titrisation)	Gide Loyrette Nouel
Thierry Laloum (2)	Droit public des affaires	Willkie Farr & Gallagher
Claude Lazarus	Contrôle des concentrations (antitrust)	Howrey
Olivier Metzner	Droit pénal des affaires	Metzner & Associés
Jean-François Prat	Fusions et acquisitions	Bredin Prat
Jacques-Antoine Robert	Droit des biotechnologies	Simmons & Simmons
Pierre Véron	Propriété intellectuelle (brevets)	Véron & Associés

(1) par ordre alphabétique (2) a quitté Freshfields Bruckhaus Deringer la semaine dernière (« Les Echos » du 19 mars)

idé / Source : Best Lawyers / Photo : Photonostop

de Cleary Gottlieb. En droit bancaire, Nathalie Hobbs, du cabinet Linklaters, et, en finance, Xavier de Kergommeaux, associé chez Gide Loyrette Nouel, sortent du lot. Tout comme Pierre Deprez (droit de la publicité), dont le cabinet représente des agences, des éditeurs de presse, des chaînes de télévision et de radio, Jacques-Antoine Robert (biotechnologie, contentieux de la responsabilité des produits) et Julien Horn (technologies de l'information).

« Best Lawyers » met aussi un coup de projecteur sur des avocats ayant changé de maison l'an dernier. C'est le cas Joël Grangé, spécialiste du droit social et ancien de Gide Loyrette Nouel, passé chez Flichy Grangé Avocats, de Claude Lazarus, qui a quitté Clifford Chance pour exercer aujourd'hui sa spécialité très recherchée du contentieux de la concurrence au sein du cabinet Howrey, et de Thierry Laloum, spécialiste du droit public, passé la semaine dernière (« Les

Echos » du 19 mars) de Freshfields Bruckhaus Deringer chez Willkie Farr & Gallagher.

Dans un autre classement, cette fois effectué à plus grande échelle (et accessible sur le site www.lesechos.fr), la revue juridique américaine répertorie, par cabinet, les meilleurs spécialistes de leur secteur. Au total, quelque 130 entités et plus de 400 avocats sont reconnus par leurs pairs. On y retrouve les grands cabinets français - les Bredin Prat, Darrois Villey Maillot Brochié, Gide Loy-

rette Nouel, qui ont chacun une quinzaine d'avocats distingués.

Le réseau européen CMS Bureau Francis Lefebvre est aussi très bien représenté avec une trentaine d'avocats cités. Aux côtés des trois grands cabinets anglais Clifford Chance, Freshfields et Linklaters se retrouvent des acteurs comme Allen & Overy ou Baker & McKenzie, des cabinets de niche (Alain Bensoussan, Ferahl Schul-Sainte-Marie) comme d'autres entités spécialisées de taille moyenne (Sullivan & Cromwell, Latham & Watkins, Lovells et Hogan & Hartson dont la fusion sera effective au 1^{er} mai prochain).

Enfin, de récentes structures sont mentionnées, comme le cabinet Aklea, fondé l'année dernière par plusieurs associés de Bignon Lebray et au sein duquel

Méthodologie

« Best Lawyers ». Fondé en 1981 par Steven Naifeh et Gregory White, deux anciens de l'université de Harvard, le guide juridique « Best Lawyers » a été publié pour la première fois aux Etats-Unis en 1983. Il s'agit d'une publication qui sonde l'opinion des avocats sur les capacités professionnelles de leurs pairs.

Pour établir son premier classement français, « Best Lawyers » a d'abord interrogé des avocats internationaux basés aux Etats-Unis afin qu'ils lui indiquent quels professionnels étaient les plus réputés en France. Les avocats cités ont ensuite été contactés par la revue et ont, à leur tour, donné des noms de professionnels réputés en France dans leur spécialité. Chacun des professionnels interviewés a pu, s'il le souhaitait, livrer son opinion, par téléphone ou par voie électronique, et donner une note de 1 à 5. Au total, 849 avocats basés en France ont donné 24.057 « évaluations ». Un processus de vote par 276 avocats a ensuite permis l'établissement d'un classement de plus de 400 avocats issus de quelque 130 cabinets, d'une part, et à la désignation des avocats de l'année 2010, d'autre part. Ce processus s'est déroulé sur six mois, en 2009.

se distingue Christophe Cochet, un spécialiste des fusions et acquisitions.

MURIEL JASOR

➤ Le palmarès « Best Lawyers » des avocats par cabinet et spécialité sur lesechos.fr/documents

➤ Le palmarès « Best Lawyers » des avocats de l'année sur lesechos.fr/diaporama